

## Introduction

### 1. Définitions du « Monde associatif »

Le « Monde associatif » est une appellation neuve, née dans le dernier quart du 20ème siècle.

Elle recouvre une vaste panoplie de diverses structures, principalement nées de la loi de « 1921 ».

Les participants à l'action associative émanent de tous les horizons, de toutes les couches sociales et souvent sont représentatifs de toutes les tranches d'âge. En d'autres termes l'action de s'associer est une activité fréquente et partagée.

Les Belges en général et les Francophones en particulier créent et animent volontiers des associations de tous types et de toutes natures. Le « Touring club de Belgique » compte des dizaines de milliers de membres ; un « Comité de quartier » se crée parfois autour d'une cellule familiale ! Des milliers d'associations de tailles diverses et aux « buts » multiples naissent et meurent chaque année.

Songez à ce qui réunit les membres d'un syndicat, les colombophiles, des sportifs ou encore les Gilles de Binche avec les membres de la Ligue pour l'aide aux plus démunis.

Diverses associations gèrent des millions d'euros, certaines partagent entre leurs membres les frais de timbres...

Diverses caractéristiques les rassemblent :

- une action commune à plusieurs personnes
- la décision de poursuivre un « but »
- la mise en place d'une structure
- le partage des « recettes et dépenses »
- le mode de décision pyramidal
- une « aura » de bienfaisance
- l'accomplissement personnel d'une « mission »
- la non-appartenance au secteur du profit numéraire

Le « Monde associatif » est donc une très vaste mosaïque qui n'appartient à personne en particulier, qui ne se revendique globalement ni de la droite ni de la gauche, mais qui déploie et développe une activité sans cesse renouvelée au bénéfice de « ses membres » et dès lors de très larges pans de la société.

### 2. Quelles solidarités voulons-nous ?

Le Mouvement Réformateur appuie son programme sur deux idées forces : la responsabilité et la solidarité. Le citoyen ne peut être « non concerné » et égoïste ! L'homme moderne est conscient que rien n'est possible sans « l'autre » La paix et la prospérité, le bonheur et les joies dépendent de chacun mais aussi de tous. S'associer, dialoguer, construire et travailler ensemble au bien commun sont les meilleurs moyens d'intégrer « l'autre » dans toutes ses dimensions.

Un « Monde associatif » actif, libre et responsable tant de ses actes que de ses résultats est indispensable au bon fonctionnement de sociétés complexes -donc peu accessibles aux citoyens- telles que nous les connaissons en ce début de troisième millénaire.

Les associations permettent à leurs membres un indispensable sentiment d'appartenance sinon de fierté. Elles sont les filtres et les révélateurs des fonctionnements aléatoires des civilisations de l'information et des technologies. Elles sont les indispensables soupapes de la compréhension et de l'adhésion à la vie sociale.

## **Le « non-marchand »**

### **3. La place du non-marchand dans la société**

La définition du secteur dit du « non-marchand » s'est considérablement élargie dans les dix dernières années et ce dans tous les pays européens. Il y a peu de temps encore l'on a pu définir ce secteur en disant : « c'est la sphère des biens et services qui sont mis à la disposition des usagers en dehors du marché »

Aujourd'hui, la définition communément admise est plus large. Principalement, ces activités ne se décrivent plus « a contrario » par rapport aux lois du marché mais elles s'inscrivent positivement dans leurs dynamiques et souvent sont d'indispensables compléments aux activités marchandes

L'associatif, partie du non-marchand, recouvre cet éventail de services qui permet à chaque citoyen de rechercher une qualité de vie supplémentaire. Il est le secteur du mieux-être et du mieux-vivre pour tous, -et pas exclusivement- pour les plus démunis. Les activités –biens et services- produites par le secteur « associatif » ont vocation à rendre plus aisée, plus agréable et parfois plus saine l'activité humaine ou même l'existence de tous les êtres vivants.

Les Réformateurs envisagent les activités des femmes et des hommes dans leur globalité. Le profit est un des principaux moteurs de la créativité et du dépassement de soi. Le « non-profit » des associations et de leurs membres, génère une solidarité accrue et l'enthousiasme. Il permet à beaucoup de se dévouer au bien commun et à l'amélioration constante de la vie sociale.

L'on peut mesurer les performances d'une société à l'aide de nombreux paramètres. Le foisonnement des associations –seulement permis dans une société qui inscrit parmi les droits de ses citoyens la liberté d'association - est révélatrice d'une bonne qualité de vie démocratique.

### **4. La force morale du bénévolat**

Le bénévolat se caractérise par la participation au fonctionnement ou à l'animation d'une association sans aucune contrepartie ou rémunération.

Dans ce concept les Réformateurs trouvent trois notions qui les satisfont pleinement. L'esclave était contraint de produire gratuitement pour son propriétaire, l'homme libre a le choix de ne pas se faire rémunérer pour son travail. L'être humain moderne –qu'elle que soit sa condition sociale- peut trouver le temps de se dévouer aux causes auxquelles il croit. La gestion du temps de travail en Belgique par rapport aux loisirs et à la vie de famille nous permet ce luxe encore inconnu en Europe il y a quelques décennies. Songeons que nous sommes à cet égard parmi les habitants les plus privilégiés de cette planète. Enfin, notre société qui respecte pleinement les Droits de l'homme permet à tous de s'enthousiasmer pour une cause qu'il croit juste et de s'unir à d'autres hommes pour la défendre et y travailler.

Nous sommes loin du cliché du « caritatif paternaliste ».

Les bénévoles sont le ciment positif qui forment quotidiennement la trame de notre vie sociale. Songeons aux restos du cœur, mais aussi aux scouts, aux dirigeants de clubs sportifs, aux associations

revendicatives ou de défense contre des risques ou des nuisances et à tous les autres dans des centaines de secteurs divers et multiples.

## **Les associations**

### **5. Les associations volontaires**

« Il y a mille manières de s'engager qui correspondent à la diversité des tempéraments, des compétences offertes, du temps libre, des centres d'intérêt, de l'information dont on dispose.

Parfois on cherche simplement à « aider », à se « rendre utile », à apporter « sa contribution ».

Souvent il s'agit de se rendre solidaire, de créer des liens. Il peut s'agir de vouloir améliorer son lieu de vie, son quartier, la vie dans l'école. D'autres pensent que c'est au niveau de la planète entière qu'il faut agir. » (1)

Les Réformateurs soutiennent et encouragent tous les citoyens qui souhaitent s'associer afin de défendre ou de promouvoir un « but ». Rappelons que c'est à dessein que le Législateur a par la loi du 2 mai 2002 modifié l'article 2 de l'ancienne loi de 1921 en changeant le terme « d'objet » par celui de « but ». Le nouveau libellé de l'article 2 exige ainsi que les fondateurs précisent les raisons qui président à l'existence de l'association puisque celle-ci s'est créée pour poursuivre une finalité. Les associations volontaires –grâce à la nouvelle loi- seront mieux protégées et souvent mieux identifiées quant aux buts poursuivis et aux activités que l'association envisage de mettre en œuvre.

Les associations volontaires sont l'expression démocratique de la liberté citoyenne de s'engager avec d'autres pour poursuivre un « but » en structurant son mode d'engagement.

### **6. Les associations caritatives et d'entraide**

Ces associations étaient nombreuses au 20ème siècle. Elles avaient vocation de soulager les misères criantes et tentaient de manière artisanale de pallier les carences sociales de l'Etat.

Un grand nombre de ces associations subsistent et rendent d'éminents services aux plus démunis et aux défavorisés par le sort ou les circonstances de la vie. Pour la plupart elles sont largement subventionnées par les Communautés et les Régions.

Certaines se sont inscrites dans d'importants réseaux, d'autres poursuivent leurs tâches caritatives en s'inscrivant dans des projets d'économie sociale, certaines enfin se professionnalisent et se structurent en s'appuyant sur les CPAS et les communes.

Les Réformateurs plaident pour le maintien et « la bonne gouvernance » de ces associations.

En effet, pourquoi les supprimer ou les inclure dans des schémas administratifs si elles sont utiles à de très nombreux concitoyens fragilisés. Bien sûr il est de la mission des services publics d'organiser la coordination de l'octroi des subsides et donc des tâches exécutées.

Nous souhaitons vivement que « cette coordination » laissent ces associations libres de leurs choix et de leurs actions.

(1) extrait du périodique de la plate-forme francophone du volontariat n°17 page 3

### **7. Les associations « services publics fonctionnels »**

A côté de nombreuses administrations ont été créées, par les Pouvoirs publics, des « services publics fonctionnels » sous la forme juridique de l'association sans but lucratif (ASBL).

Le schéma classique est celui de la désignation des membres fondateurs et associés et des administrateurs par la majorité en place dans les niveaux de pouvoir concernés.

Des milliers d'associations sont ainsi nées de la volonté politique de créer des moyens d'action de terrain plus souples que les administrations soumises aux strictes règles et procédures destinées à garantir l'objectivité et le contrôle démocratique et transparent.

Durant les trente dernières années chacun a pu constater tant d'excellents résultats que de multiples dérives au niveau des gestions financières et des buts réels poursuivis. Chaque association est devenue un cas d'espèce à analyser en fonction du système mis en place, de la capacité des dirigeants à gérer l'outil, de la transparence des procédures. Soyons précis chacun se doit de rester dans son rôle : les associations ne peuvent dans les décisions se substituer aux mandataires politiques. Elles n'ont pas la légitimité du suffrage universel.

Donc, les Réformateurs pensent que c'est à ce niveau que les pouvoirs démocratiquement élus se doivent d'être les plus vigilants et les plus prudents. A maints endroits les contrôles sont indispensables, les redditions de comptes sont nécessaires et les objectifs, comme les moyens pour y parvenir doivent être vérifiés. Une excellente formule est de conclure annuellement ou même pour la durée de la législature qui commence un « contrat-programme ». Celui-ci, négocié entre les parties, sera le vade-mecum permanent qui garantira aux deux parties un strict respect des accords conclus. Dans ce schéma de travail, les Pouvoirs publics déterminent les priorités en ayant des exigences strictes sur la gestion et les objectifs poursuivis. Les objectifs portés par le « contrat » doivent s'avérer précis et l'utilité sociale doit être démontrée compte tenu du coût.

## **La bonne gouvernance**

### **8. Fonctionnement des associations et de leurs fédérations**

La plupart des associations souffrent d'un déficit de capacité de gestion. Souvent même si les gestionnaires bénévoles sont capables ou parfaitement informés des lois et procédures ils ne disposent pas du temps nécessaire à consacrer.

Une comptabilité simple, le dépôt des actes indispensables, les documents internes minimum représentent dans beaucoup de cas une charge trop importante. Que dire alors des « grosses associations » créées pour des buts importants ou fort techniques !

En d'autres termes, les Réformateurs estiment nécessaire que les pouvoirs publics mettent en place les dispositifs utiles d'aide, de conseil ou de surveillance.

Dans cette optique, l'on peut proposer :

- d'encourager et de soutenir la création et le développement de « fédérations »
- d'aider les communes, les CPAS, les Provinces et les Régions à créer des organismes de formation aux tâches de gestion et de contrôle
- de soutenir les organismes d'aide et de conseils aux PME qui souhaiteraient se diversifier vers le tissu associatif du non-marchand et de l'économie sociale
- de promouvoir la naissance d'organismes d'aide et de conseils spécifiques à ces secteurs
- de motiver les Réseaux d'enseignement à créer des graduats et post-graduats (maîtrises et post-maîtrises) ciblés sur les futurs dirigeants et employés des secteurs du non-marchand

## 9. Le nécessaire « professionnalisme » des dirigeants

Les Réformateurs estiment qu'il est nécessaire de fixer des règles strictes – en tout cas dans les contrats-programme – pour garantir les capacités de gestion et surtout de « bonne gouvernance » des administrateurs et gestionnaires quotidiens des associations importantes.

Les fédérations doivent être incitées à faire de même avec les associations qu'elles représentent.

En effet le bilan social tant pour les travailleurs, les créanciers et les usagers des services est souvent très lourd en cas de problèmes graves de gestion. Dans de nombreux cas le pouvoir public qui assume la « tutelle » de l'association est appelé à « boucher les trous » dans l'urgence et la médiatisation excessive. De ce fait, le contribuable paye une deuxième fois –si l'association était subsidiée- le coût d'un service qu'il n'a peut-être pas reçu...

Les associations développant des activités « commerciales » doivent se plier aux règles de la concurrence. Il y a aussi un aspect social à ne pas risquer l'emploi dans le secteur marchand par une concurrence déloyale. Par exemple en matière de non-calcul de la réalité des coûts pour fixer les prix de vente des biens ou des services. Il ne faut pas mettre les autres entreprises en difficulté.

Le système de la faillite et des responsabilités qui en découlent n'est aujourd'hui applicable qu'aux sociétés commerciales. Les Réformateurs demandent que soit étudié, parallèlement à ce qui se prépare pour les personnes physiques, une responsabilité des administrateurs et gestionnaires en cas d'application d'un droit codifié à « la déconfiture » pour les associations.

## L'avenir du « Monde associatif »

### 10. La démocratie citoyenne

Les Réformateurs croient que la citoyenneté permet de construire une démocratie réelle, concrète, effective, refondée sur les valeurs qui évitent la dispersion des responsabilités et l'absence des repères sociétaux.

Le moment est venu de bâtir la société sur base de la pleine dimension politique du citoyen, du libre exercice de ses devoirs et de la jouissance de ses droits. Une société où hommes et femmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Par la formation et l'éducation, le citoyen s'émancipe. Il apprend à exercer son esprit critique et à exprimer librement sa pensée.

Le tissu associatif permet à chaque citoyen de mettre en œuvre l'usage de sa liberté, et de dépasser l'emprise des seules préoccupations économiques.

« C'est sûr s'engager, c'est aller quelque part c'est parcourir quelque territoire, c'est pousser des portes, c'est se mettre en porte à faux et prendre (un peu) des risques, au total, c'est faire mouvement. L'engagement citoyen, c'est avancer pour aller vers un monde plus juste, où l'on s'implique plus où l'on participe. Non pas seulement ici, mais aussi ailleurs. » (2)

(2) Op.cit.

### 11. Les missions du non-marchand

La différence fondamentale entre le secteur marchand et le secteur non-marchand est que « la sphère des biens et services qui sont mis à la disposition des usagers en dehors du marché par le non-marchand a un financement qui n'est pas assuré par un prix de vente couvrant au moins le prix de production »

Les secteurs marchands et non-marchands ne sont donc pas nécessairement concurrents : ils doivent être complémentaires.

Ce que le « marchand » ne peut produire à un coût payable par le consommateur, pour qui ces biens et services sont indispensables, est « offert » par le non-marchand.

Il entre dans la mission des services publics de garantir des pratiques « concurrentielles » loyales comme de préserver le droit à la créativité et au développement commercial du secteur marchand.

Les Réformateurs souhaitent pour éviter tout dérapage idéologique analyser toutes les données en prenant comme principal critère l'intérêt des citoyens utilisateurs/consommateurs.

## 12. L'économie sociale

L'économie sociale regroupe les activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont la spécificité se traduit par les principes suivants:

- Une finalité de services aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit
- Une autonomie de gestion
- Un processus de décision démocratique
- La primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus

L'économie sociale désigne notamment le fonctionnement d'entreprises qui obéissent aux règles de l'économie de marché mais subordonnent l'objectif profit à la réalisation d'un objectif en matière d'emploi ou autre.

Les Réformateurs portent une attention particulière au développement des projets d'économie sociale en Belgique francophone comme dans l'Europe des 25. D'excellentes initiatives sont prises pour sauver ou développer l'emploi. De nouvelles initiatives citoyennes germent dans de nombreux forums.

Les Réformateurs participeront activement à toutes les réflexions en faveur du déploiement de ce secteur porteur d'espérances nouvelles.

## Conclusions

Les Réformateurs travailleront activement à des dossiers propres au « Monde associatif » qui revêtent, de l'avis de tous, une grande importance pour l'avenir de tous nos concitoyens.

- la liberté d'association et ses corollaires juridiques
- la bonne gouvernance des associations
- la formation des responsables et employés des associations
- la conclusion de « contrats-programme » entre les Pouvoirs publics et les associations subventionnées et leurs fédérations
- la mise au point du « Pacte associatif »
- la promotion du volontariat
- la reconnaissance définitive de « l'associatif partie du non-marchand » comme acteur social à part entière
- la promotion de l'économie sociale et de l'insertion socioprofessionnelle

Par leurs actions et décisions positives en faveur des associations, les Réformateurs veulent créer les conditions favorables qui permettraient au « Monde associatif » de jouer complètement son rôle de partenaire privilégié des Pouvoirs publics et des décideurs politiques.